BILAN

APAJ – Pôle « Missions Judiciaires »

Stages de citoyenneté

Destinés aux auteurs de violences conjugales

2013

Te Rama Ora

MISSIONS JUDICIAIRES

APAJ

TABLE DES MATIERES

1. CONTEXTE 3

2. LE DEROULEMENT DU STAGE DE CITOYENNETE EN 2013 : LE DEPART DE DEUX INTERVENANTS 3

2.1. L'ORIENTATION DES MIS EN CAUSE : UNE COORDINATION PERENNE. 3
2.2. FRAIS DE STAGE : LE MAINTIEN DU TARIF. 4
2.3. LE LIEU : UN PARTENARIAT DURABLE. 4
2.4. LES INTERVENTIONS : LE DEPART DE DEUX INTERVENANTS 4
2.5. L'EVALUATION : 5

3. STATISTIQUES 2013 5

3.1. REPARTITION DES PRESENCES : UNE AUGMENTATION CONTINUE 5
3.2. PROFIL SOCIOLOGIQUE DES STAGIAIRES AYANT EFFECTUE UN STAGE DE CITOYENNETE EN 2013. 6
3.3. PERSONNALITE DELINQUANTE DES STAGIAIRES AYANT EFFECTUE UN STAGE DE CITOYENNETE EN 2013. 8
3.4. ANALYSE DES FICHES D'EVALUATION 9

4. EFFICACITE DE LA MESURE DE COMPOSITION PENALE 11

5. A RETENIR 12

6. PROJET : LES GROUPES DE PAROLE 12

6.1. LES CONDITIONS PREALABLES : LES ELEMENTS DE REFLEXION 12
6.2. LES MODALITES PRATIQUES : DEUX DISPOSITIFS. 13
6.3. LA PERSONNALITE DES PARTICIPANTS : 14
6.4. ANALYSE COMPARATIVE ORGANISATIONNELLE : 14

7. ANNEXE 15

7.1. ANNEXE 1 : REPARTITION DES PRESENCES PAR STAGE 15

1. CONTEXTE

Très souvent les victimes de violences conjugales ne souhaitent pas se séparer de leur conjoint, ni même les voir sanctionner ; le dépôt de plainte vise alors davantage à faire évoluer le comportement de l'auteur des violences.

En parallèle, la société n'est pas en mesure de faire exécuter les courtes peines. Dans ce contexte, la mise en place de stage de citoyenneté pour auteur de violences conjugales apparait comme une alternative intéressante, tant pour la société que pour le mis en cause et la victime, pour tenter d'enrayer le cycle des violences conjugales.

C'est dans cette logique que les stages de citoyenneté destinés aux auteurs de violences conjugales ont été mis en place pour la première fois en Polynésie Française le 10 juin 2010, par le pôle Missions Judiciaires de l'Association Polyvalente d'Actions Judiciaires de Polynésie Française. **Au 31 décembre 2013, 21 sessions ont eu lieu et 376 mis en cause ont effectué un stage de citoyenneté.**

Ces stages de sensibilisation ont pour objectifs généraux de permettre aux stagiaires de comprendre la portée de leurs gestes et de réfléchir sur les principes fondamentaux régissant la vie en société. Le stage de citoyenneté doit être un outil susceptible de limiter les risques de récidive.

Les objectifs sont particulièrement axés sur les trois points suivants:

- Sensibiliser les auteurs de violences aux conséquences concrètes de leurs actes : implications judiciaires, conséquences au niveau familial, etc.
- Responsabiliser les auteurs en analysant les origines et mécanismes de la violence et du passage à l'acte
- Etre en mesure de donner aux participants, des pistes de travail et de réflexion sur leur situation.

Ce stage n'a pas de vocation thérapeutique, même s'il peut permettre éventuellement d'ouvrir sur cette dimension. Il est conçu comme une « simple » sensibilisation aux conséquences des violences conjugales.

2. LE DEROULEMENT DU STAGE DE CITOYENNETE EN 2013 : LE DEPART DE DEUX INTERVENANTS

2.1. L'orientation des mis en cause : Une coordination pérenne.

Le procureur a l'opportunité de proposer ce stage aux mis en causes en fonction de leurs antécédents judiciaires et de la gravité des faits.

Les mis en cause sont ensuite reçus par le délégué du procureur de façon individuelle dans le cadre de convocations au palais de justice au cours desquelles ils sont notamment informés sur les objectifs, le contenu et les modalités pratiques du stage.

Lors de cet entretien, ces personnes sont également informées que toute absence ou incident durant la formation sera signalé à l'autorité judiciaire, qui aura alors la possibilité d'annuler la mesure de

composition pénale et de les renvoyer devant le tribunal correctionnel.

A l'issue de cet entretien, les mis en cause acceptent ou non, la proposition en connaissance de cause. Ceux qui acceptent sont convoqués au stage après la validation de la proposition par le Procureur de la République et le Président du Tribunal de Première Instance.

2.2. Frais de stage : Le maintien du tarif.

Chaque stagiaire doit s'acquitter des frais de stage pour pouvoir participer.

Les frais de stage ont été fixés à 20.000 xpf depuis le premier janvier 2012 en accord avec le parquet. Ce tarif n'a pas été modifié en 2013.

Bien qu'exceptionnelles, des exonérations sont possibles pour les usagers indigents sous réserve de l'acceptation du Procureur de la république.

2.3. Le lieu : Un partenariat durable.

Depuis le mois d'août 2012, les stages se déroulent au sein des locaux de l'église protestante de Paofai. La location de la salle s'élève à **15.000 xpf** par jour. Le lieu est central, neutre et pratique en termes d'organisation.

Le partenariat établit avec l'église protestante de Paofai s'avère être durable.

2.4. Les interventions : Le départ de deux intervenants

L'année 2013 a été marquée par le départ de deux intervenants : M. Philippe NEUFFER et M. Philippe PLANTARD.

Par ailleurs, l'analyse des profils sociologiques des stagiaires a montré qu'un nombre important de mis en cause était alcoolisé au moment où les actes de violences étaient commis.

Sous cet angle, nous avons choisi de solliciter le Centre de Consultations Spécialisé en Alcoologie et Toxicomanie (CCSAT) afin d'aider les auteurs de violences à évaluer leur propre consommation de façon à pouvoir déclencher une réduction voire un arrêt de leur consommation.

Les interventions ont donc été modifiées et réparties sur la journée comme suit :

- **Intervention 1** : Composante sociétale et santé
  Positionnement du cadre
  8h – 9h30 - L'alcool dans l'apparition des violences.
  M. Damien ROURE, Infirmier au CCSAT;

- **Intervention 2 :** Composante légale
  9h45 – 12h : Que dit la loi ?
  Mme Cécile MOREAU, Directrice de l'APAJ ;

- **Intervention 3** : Composante psychologique
  13h – 16h - Les raisons du passage à l'acte et comment l'éviter
  M. Ernest SIN CHAN, Ethnopsychologue
  Mlle Vainui SIMON, Psychocriminologue.

2.5. L'évaluation :

Au terme du stage, les stagiaires sont invités à s'exprimer, commenter et donner leur avis sur la journée à tour de rôle. Ils remplissent ensuite une fiche d'évaluation, préétablie et validée par l'ensemble des intervenants, afin de permettre l'amélioration du dispositif.

Par ailleurs, l'APAJ envisage une révision du questionnaire d'évaluation et réfléchit à l'amélioration de l'évaluation du stage dans sa globalité.

3. STATISTIQUES 2013

3.1. Répartition des présences : Une augmentation continue.

Sept stages ont été réalisés en 2013 aux dates suivantes :

- 19 mars 2013
- 25 avril 2013
- 13 juin 2013
- 03 septembre 2013
- 29 octobre 2013
- 26 novembre 2013
- 12 décembre 2013

(cf. annexe 1 : Répartition des présences par stage)

169 mis en cause ont accepté la mesure de composition pénale et ont été convoqués à un stage de citoyenneté.

130 stagiaires sur 169 convoqués, ont effectivement participé à un stage de citoyenneté en 2013. Seuls 38 stagiaires convoqués ont été absents.

77% des mis en cause (ayant accepté la mesure de composition pénale) ont effectivement participé au stage de citoyenneté en 2013.

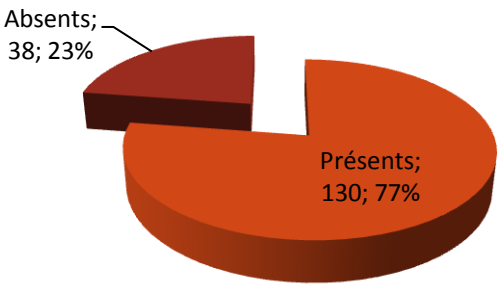

Le nombre de mis en cause convoqués à un stage de citoyenneté a augmenté de **30%** depuis 2011.
Le taux participation est stable (78%).

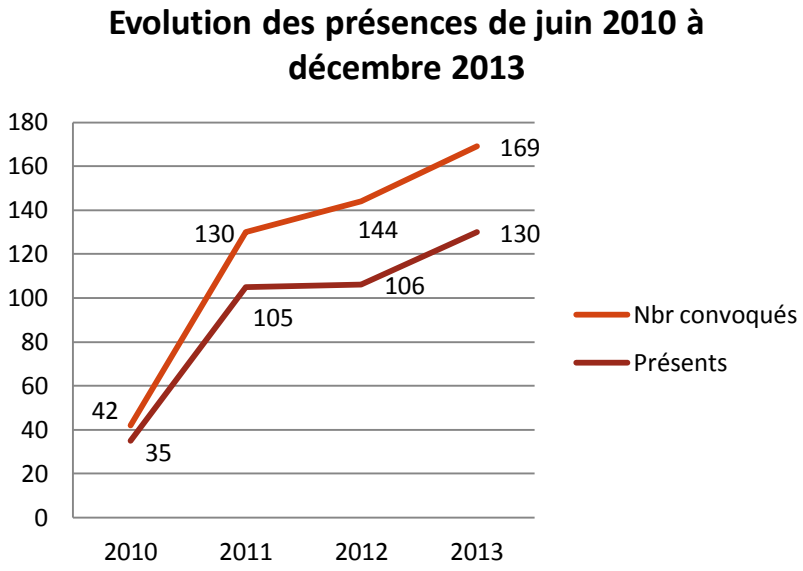

3.2. Profil sociologique des stagiaires ayant effectué un stage de citoyenneté en 2013.

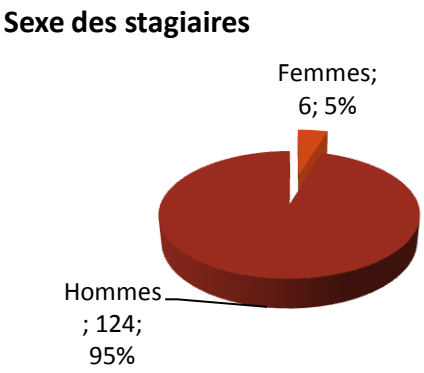

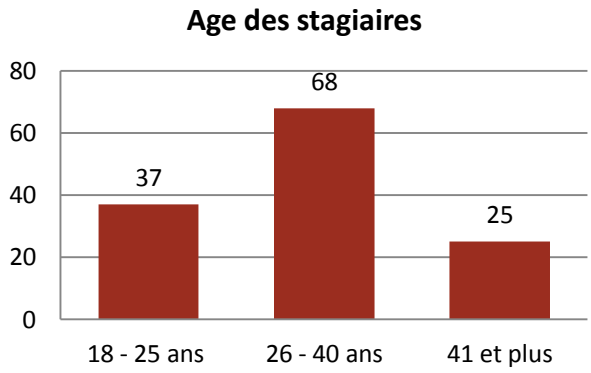

Majoritairement, les stagiaires sont âgés de 26 à 40 ans.

5% des stagiaires sont des femmes.

La majorité des stagiaires exercent une activité professionnelle.

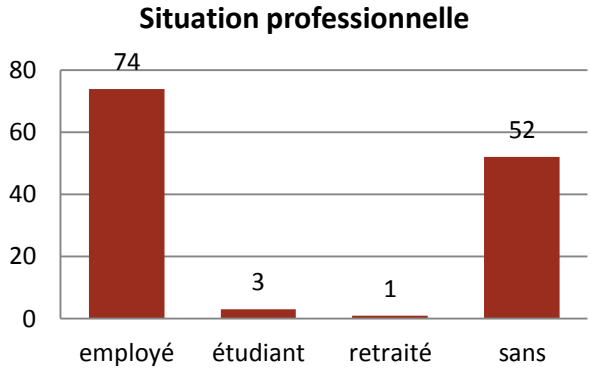

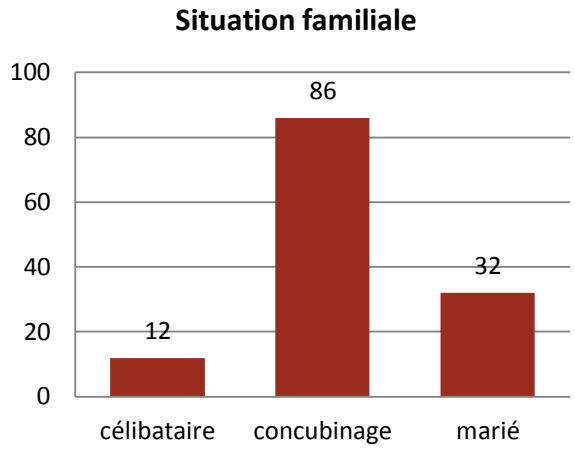

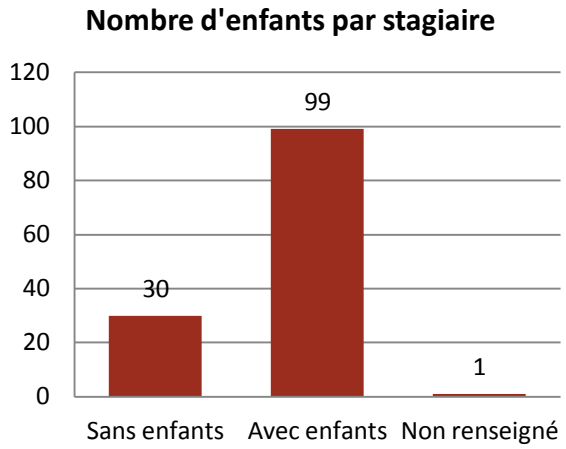

La majorité des stagiaires sont en couple avec au moins un enfant.

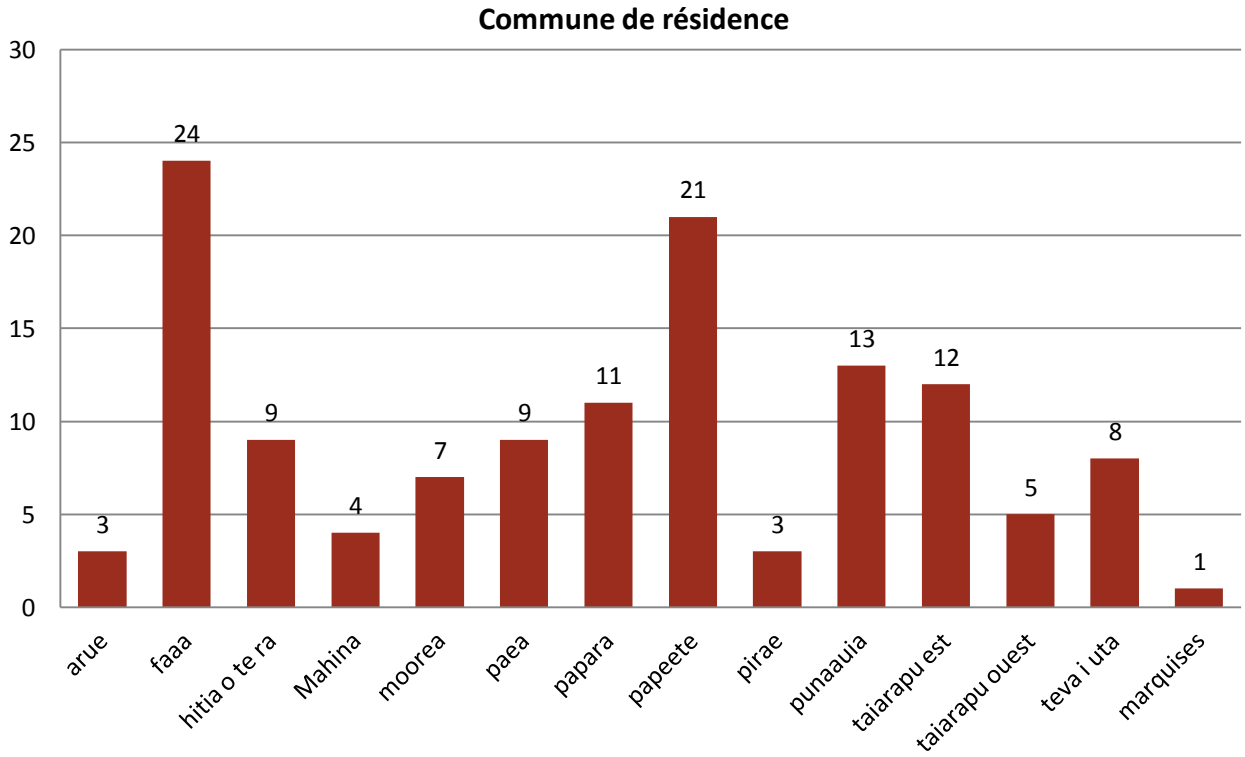

La majorité des stagiaires résident dans les communes de Faa'a et Papeete.

Par ailleurs, l'analyse des données montre qu'au prorata du nombre d'habitants, les communes de Papara, Taiarapu est et Hitiaa o te ra sont les plus représentées (0.13%).

3.3. Personnalité délinquante des stagiaires ayant effectué un stage de citoyenneté en 2013.

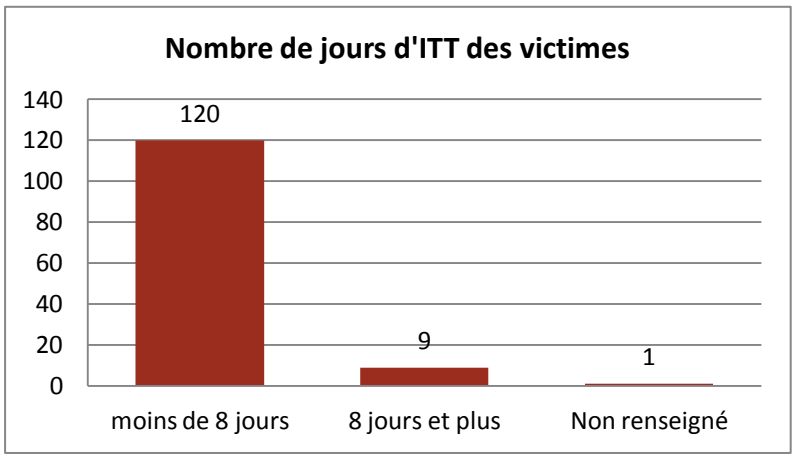

La majorité des victimes des procédures renvoyées présente une incapacité temporaire de travail (ITT) de moins de huit jours. Seules 7% des victimes ont présenté une ITT supérieur à huit jours.

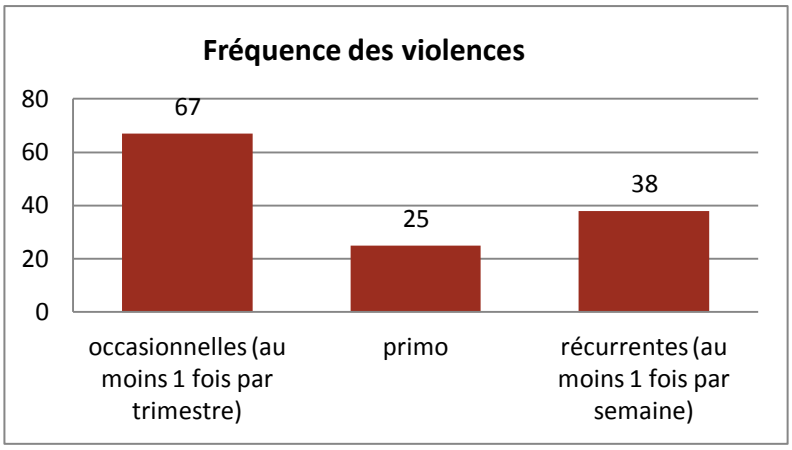

La majorité des stagiaires sont en couple et leur mode de communication est essentiellement basé sur la violence. La banalisation de la violence est un réel problème.

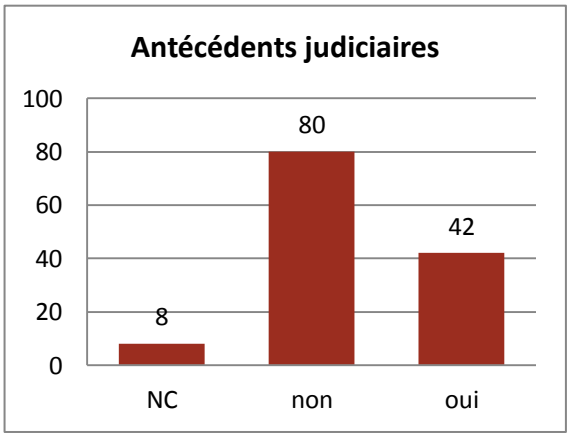

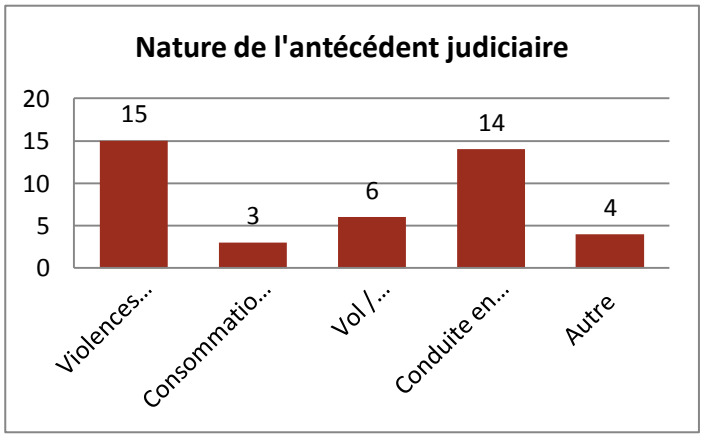

Les graphiques ci-dessus indiquent que **32% des** stagiaires ont des antécédents judiciaires, pour la plupart liés à des violences volontaires exercées ou non dans le cadre du couple et à la consommation de produits psychotropes. Ces produits (essentiellement cannabis et alcool) favorisent le passage à l'acte violent.

3.4. Analyse des fiches d'évaluation.

Graphique 1: Impact de la journée sur le plan qualitatif

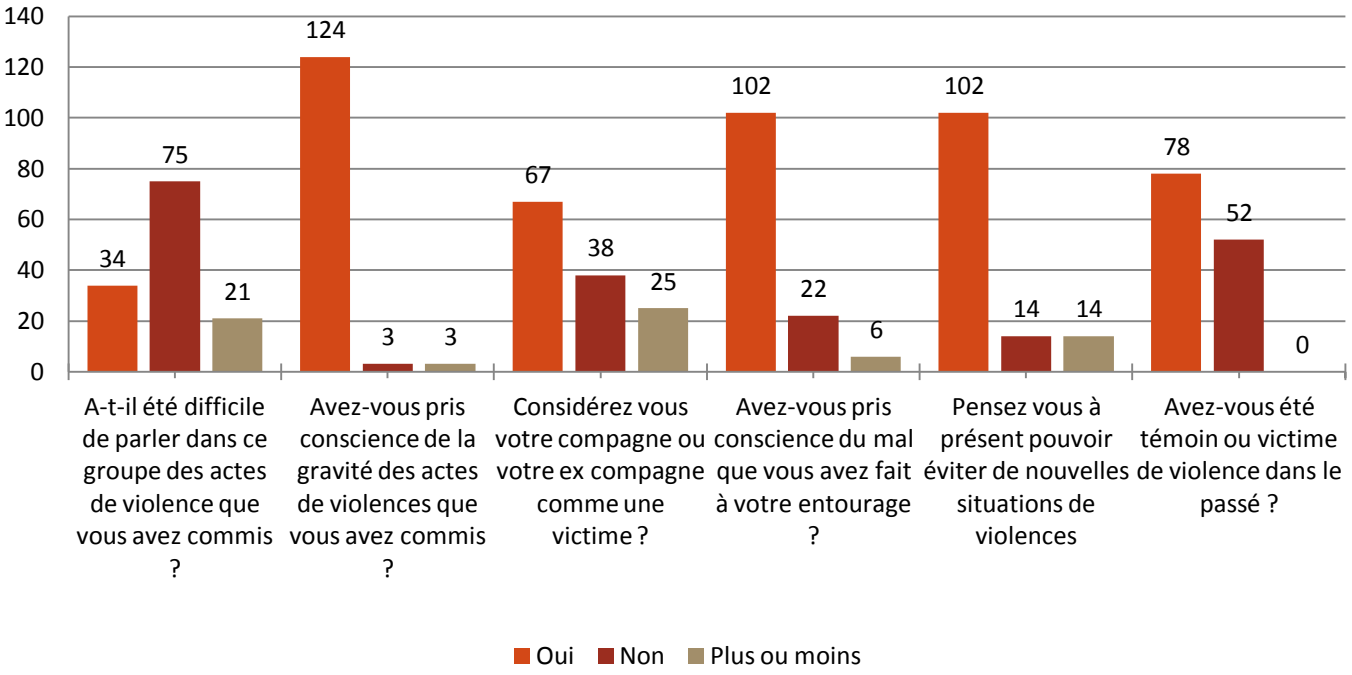

Les réponses aux questionnaires distribués permettent d'analyser la remise en question des stagiaires et leur capacité à se reconnaître responsable de leurs actes. **Cependant, chaque réponse est susceptible d'être influencée par le cadre répressif du stage, il apparaît essentiel d'interpréter ces données avec la plus grande prudence.**

Le dépouillement des 130 fiches d'évaluation de l'année 2013 révèle des chiffres similaires à ceux de l'année précédente.

Le graphique ci-dessus indique que les stagiaires semblent avoir pris conscience de la gravité de leurs actes et de leurs conséquences (soit 95% des stagiaires).

Comme l'an dernier, le rôle et la responsabilité de la victime, femme ou homme, dans l'apparition des violences ressort dans les échanges. Sa présence au stage est revendiquée.

55% des stagiaires reconnaissent leur statut d'auteur, mais affirment être ou avoir été également victime. 41% des stagiaires seulement reconnaissent être l'unique auteur de violence dans le couple.

Graphique 2 : Personnellement, vous vous considérez comme:

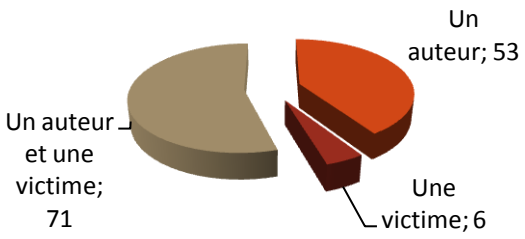

Ayant bien intégré les conséquences légales, la majorité des stagiaires semblent capables d'éviter le renouvellement des violences (soit environ 78% ; cf. graphique 1).

Néanmoins, leur motivation réside davantage dans la volonté d'éviter le contact avec les services judicaires qu'ils vivent difficilement (par honte ou rejet) que dans l'intérêt **ou la considération portés à la victime**

Comme l'indique le graphique ci-dessous, la majorité des stagiaires est disposée à demander de l'aide dans le cadre du couple.

Graphique 3 : Aimeriez vous demander de l'aide ?

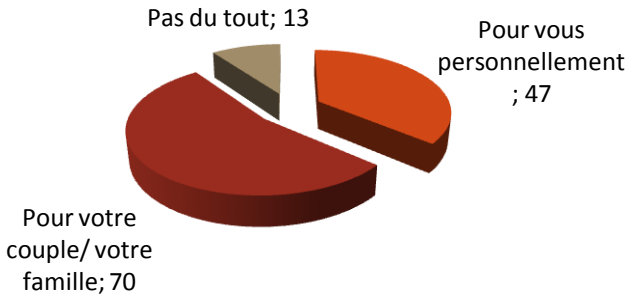

Si une prise en charge devait être mise en place, ils estiment majoritairement qu'elle devrait concerner les deux membres du couple.

Nous apprenons également que 60% des stagiaires ont été témoins ou victimes de violence dans le passé (cf graphique 1).

Enfin, la durée du stage est satisfaisante selon 71% des stagiaires.

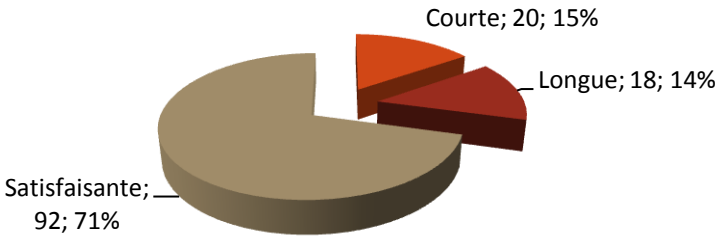

4. EFFICACITE DE LA MESURE DE COMPOSITION PENALE

Afin d'évaluer l'efficacité du stage, nous avons consulté la base de données parquet de Papeete dans le but de connaitre le nombre de stagiaires ayant de nouveau fait l'objet de poursuites.

Au 20 février 2014, il ressort que sur 130 stagiaires ayant participé à un stage de sensibilisation en 2013, 8 ont été arrêtés de nouveau et poursuivis pour violences volontaires exercées dans le cadre conjugal, soit **6,15 %.**

La recherche a été approfondie en prenant en compte l'intégralité des mis en cause ayant effectué un stage de citoyenneté depuis sa création en 2010 : du 10 juin 2010 au 31 décembre 2013, **376 mis en cause** ont effectivement participé à un stage de sensibilisation.

Cette recherche montre que le taux de réitération est de **9,57 %.** Ce taux a augmenté de 2% par rapport à 2012.

Stage de citoyenneté (violences conjugales)
Bilan des réitérations au 20 février 2014

	Période	Nb de stages	Nb de stagiaires	Nombre de réitérants	Taux de réitération	Durée en mois
session 1	juin 2010 - déc 2011	8	140	22	12,86	15,13
	2010	2	35	10	17,14	16,48
	2011	6	105	12	8,57	13,79
session2	jan-dec 2012	6	106	6	3,77	8,47
session3	jan-dec 2013	7	130	8	6,15	2,77
Au total		21	376	36	9,57	11,80

Rappel bilan 2012 au 15/07/2013						
bilan 2012	juin 10-déc 2012	14	246	19	7,72	9,58

5. A RETENIR

- Modification du déroulement de la journée suite au départ de deux intervenants.
- L'analyse des profils sociologiques a montré que la plupart des auteurs était alcoolisée au moment des faits. C'est pourquoi, le CCSAT a été intégré au stage de citoyenneté.
- Le nombre de mis en cause convoqués à un stage de citoyenneté a augmenté de **30%** depuis 2011. Le taux participation est stable (78%).
- Le taux de réitération a augmenté de 2% par rapport à 2012. 9.57% des mis en cause ont réitéré au 20 février 2014.

6. PROJET : LES GROUPES DE PAROLE

Face au manque de structure concernant la prise en charge du conjoint violent et à la volonté tant des auteurs que de leurs victimes de rester ensemble et de retisser des liens, l'APAJ a proposé de mettre en place des groupes de parole. Ils permettraient de réunir auteurs et victimes pour apprendre à communiquer sainement dans l'objectif d'atteindre une vie de couple plus équilibrée.

Plusieurs réunions avec les partenaires se sont tenues au cours de l'année 2013 et début 2014 afin de préciser les modalités de la mise en place de ces groupes et de permettre l'accompagnement de l'ensemble de la population touchée par les violences conjugales.

Les échanges ont permis de préciser les conditions préalables liées à la mise en place de ce type de dispositif et d'aboutir à la conception de deux dispositifs : **un groupe de parole et un lieu d'échange**.

6.1. Les conditions préalables : les éléments de réflexion

- Etablir les modalités pratiques des dispositifs de façon à orienter l'ensemble des personnalités de victimes et d'auteurs : un groupe de parole fermé ou un dispositif ouvert ?
- Garantir un partenariat professionnel stable et engagé concernant l'orientation des personnes vers le dispositif, l'animation des ateliers et la disponibilité en termes d'horaire.
- Etablir un plan de financement global du dispositif.

6.2. Les modalités pratiques : Deux dispositifs.

	Le groupe de parole	Le lieu d'échange
L'orientation :	Par les professionnels	Médias et professionnels
La participation :	Volontaire avec entretien d'évaluation ainsi que la signature d'une charte régissant le fonctionnement du groupe et l'engagement à la participation assidue.	Volontaire Aucune assiduité nécessaire
Les participants :	12 personnes hommes et femmes. Les couples sont admis	Jusqu'à 30 personnes hommes et femmes.
La fréquence :	10 séances programmées à raison de deux séances par mois. Renouvelable.	Une séance une fois par mois. A perenniser.
L'animation :	Binome professionnel fixe pour les 10 séances. Renouvelable pour d'autres sessions.	Un ou plusieurs professionnels pour la séance en fonction du thème choisi.
La durée de la séance :	1h30 à 2h	1h30 à 2h
L'horaire :	17 à 19h	17 à 19h
Le lieu :	Neutre	Neutre
La mise en œuvre :	Réunion avec le Service pénitencier d'insertion et de probation pour établir la liste des participants Réunion avec les partenaires pour déterminer les binômes professionnels Réservation de la salle Date prévisionnelle de lancement : 13/05/2014	Réunion avec les partenaires pour l'orientation des participants et désigner les intervenants professionnels Communication grand public – médias Réservation de la salle Date prévisionnelle de lancement : 22/04/2014

6.3. La personnalité des participants :

	Le groupe de parole	Le lieu d'échange
Indicateurs pour les professionnels	Volontaires Bonne capacité d'expression Remise en question importante Désir de changement Envie de faire évoluer sa situation	Volontaires Curiosité Besoin de comprendre Envie de parler Faible remise en question

6.4. Analyse comparative organisationnelle :

	Le groupe de parole	Le lieu d'échange
Les points forts :	Binôme professionnel stable par session Continuité et cohérence du contenu des séances Dynamique de groupe stable : Confiance établie entre les membres du groupe et les professionnels qui facilite la prise de parole Evaluation du dispositif complète et individuelle : Suivi de l'évolution des personnes possible	Professionnels variés Thématiques variées en fonction des intervenants professionnels Large possibilité d'accueil Fréquentation variée avec peu de risque de perdition
Les points faibles :	Risque de perdition Nombre de participants restreint Disponibilité des professionnels sur la durée	Manque de continuité dans le contenu des interventions Dynamique de groupe aléatoire Evaluation globale : Le nombre de présents pourra être évalué ainsi que le taux de fréquentation en fonction des thématiques

7. ANNEXE
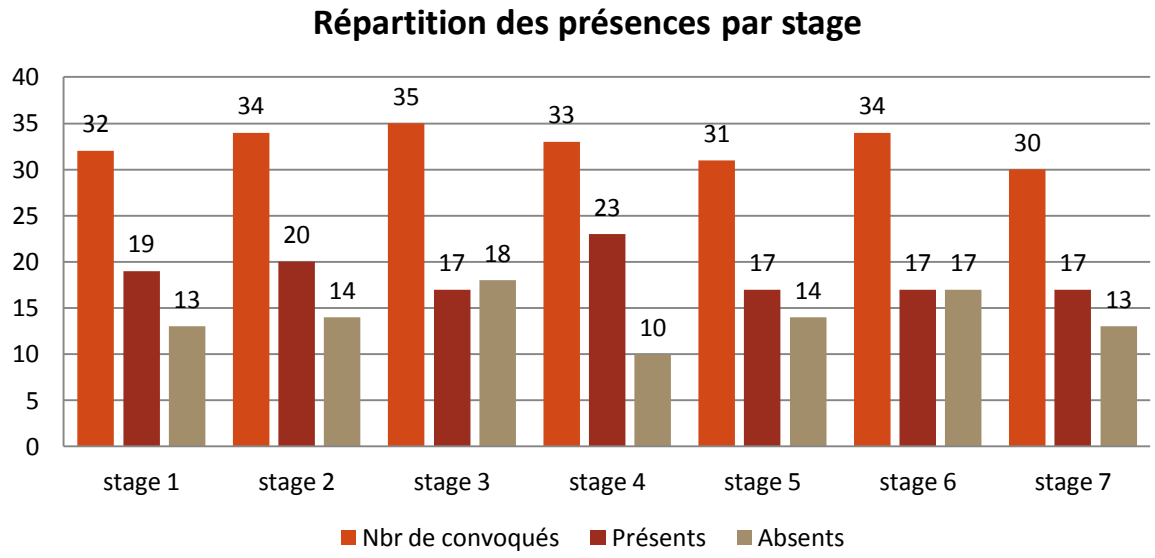
7.1. ANNEXE 1 : Répartition des présences par stage